

DEPAF NORD BMEZ

P.V. : 2009/000522/

25
PROCES VERBAL

L'an deux mille neuf,
le vingt sept mai à neuf heures quarante

Nous, [REDACTED]
GARDIEN DE LA PAIX
en fonction SPAF Lille

AFFAIRE :

Contre/ [REDACTED]
[REDACTED]
nté algérienne
séjour irregulier

OBJET :

exercice effectif et
immédiat des droits liés
à une mesure de
rétention administrative
au centre de Lesquin

Agent de Police Judiciaire en résidence Lille

---Etant au service, - - -

---Poursuivant l'exécution de la procédure administrative
d'éloignement prise par la Préfecture du NORD à LILLE,
concernant une mesure de reconduite à la frontière avec
placement en rétention administrative, diligentée à l'encontre
de la personne ci-après nommée: - - -

■ [REDACTED] né le 17/06/1974 à SOUAHILIHA (ALGERIE), -----
de nationalité ALGERIENNE, demeurant [REDACTED] -----
[REDACTED] -----

---En langue française que l'intéressé a déclaré comprendre,
lire et écrire depuis le début. - - -

---Entendons l'intéressé qui nous déclare: - - -

---"Vous me rappelez que, concernant l'exercice effectif et
immédiat des droits de l'article L551-2 du Code de l'entrée et
du séjour des étrangers et du droit d'asile et de l'article 9 du
décret N° 2005-617 du 30 mai 2005, qui m'ont été notifiés par
procès-verbal séparé au paragraphe 1, je suis dès à présent
retenu au service de la Police aux Frontières de LILLE en dehors
des locaux de garde à vue et que j'ai un libre accès à un
téléphone, situé dans un local me garantissant la
confidentialité, pour contacter: - - -

---Mon Consulat au numéro 03.28.38.01.40 ou une personne
de mon choix. - - -

---Mon conseil ou l'avocat désigné par le barreau de LILLE
ou N° 0320121690". - - -

---"Vous m'indiquez également que je peux recevoir la visite
d'un médecin, ce que je ne souhaite pas pour l'instant". - - -

---"De même suite, conformément aux recommandations édictées par
la Commission nationale de Déontologie et de Sécurité (CNDS),
vous m'invitez à vous communiquer le nom et les coordonnées
d'une personne à prévenir en cas d'événements graves dont je
serais victime (décès, hospitalisation en urgence..), ce que
je souhaite pas, il s'agit de Melle [REDACTED] au
[REDACTED] -----

---"Enfin, vous m'informez qu'il me sera fait droit à toute
demande d'exercice des droits susmentionnés et que je serai
transféré au centre de rétention administrative de Lesquin
dans les meilleurs délais". - - -

---"J'ai bien compris l'ensemble des droits qui m'ont été
exposés ainsi que les modalités pratiques de leur exercice". - - -

---"Vous me notifiez qu'en application de l'article L552-1 du
CESEDA, je serai convoqué devant le juge des libertés et de la
détention dans un délai de quarante huit heures à compter de
mon placement en rétention administrative, soit à l'audience du
29/05/2009 à 09H00". - - -

Refuse
sh
S. J. 2009

.../...
[Signature]